L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
NO. 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS
ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la ville, payables d'avance pour l'année à dix piastres pour la feuille détachée pour la campagne et payable trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsqu'abonné ou vendre payable par ; à un demeurant à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui quitteront la ville pour abonnement devront en donner avis par écrit, sans semaine avantage le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque insertion, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré lire de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les annonces et parentes tenant magasins de détail, 200; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, 200; les agences navires, bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, 300. Ces abonnements ne payent à l'année et d'avance.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices, doivent payer autant aux des annonces ordinaires.

Une Annonce qui ne doivent paraître que par intervalles paieront 91 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui apparaîtront de la fréquence des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marons, animaux égarés &c. &c., lui seront portés en compte séparé moins et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant le temps ordonné et seront payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite soit publique, à moins que le prix de l'insertion n'ait payée d'avance, ne sera pas insérée.

Les Tableaux ou autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, payeront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DES POMPIERS DE LA NIELLE ORLEANS—Les actionnaires sont et demeurent prévenus que le sixième paiement est payable le dix mois de février prochain, au bureau de la Compagnie, rue du Camp.
4 janv—12, 3jrs E. L. TRACY, Secrétaire

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE—Nouvelle Orléans, 3 janvier 1838. Une élection, par les actionnaires, de six directeurs pour cette institution, sera tenue à la maison de banque le 1 de février prochain, entre 11 heures du matin et 3 de l'après-midi.
Par ordre de la Direction.
3 janv J. P. PERRAULT—Caissier

COMPAGNIE DE BANQUE ET CHEMIN A COULISSES D'ATCHAFALAYA.
Nouvelle Orléans, 30 décembre 1838.
L'ÉLECTION annuelle des Directeurs de cette institution aura lieu à la maison de banque, le lundi 21 de janvier 1839, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi.
30 déc C. HARROD, caissier.

POÊLES!—POÊLES!—S. Locke & Co, No 8, Front Levée, viennent de recevoir par le navire John-Hall, un nouveau supplément de poêles. Leur assortiment se compose actuellement de poêles à chaudron de Spicer, patentes de toutes grandeurs; poêles à Ralisters, à charbon, de Philadelphie; poêles à fourneaux, idem à James, à deux et trois bouilloires pour de campagne; poêles à navires et à steamboats, tuyaux, tuyaux de poêles, que l'on pourra sur demande. 30 déc—4

MORUS MULTICAULIS—Le soussigné vient de recevoir une grande quantité de Morus Multicaulis, véritable, de la première qualité, de quatre à neuf pieds de hauteur garnis de branches. On invite les amateurs à venir les examiner.
Il a également reçu par le navire Octavia, et actuellement en déchargement, 1000 pêchers et autres arbres fruitiers. W. M. DINN,
29 déc 13, rue de la Commune.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Nouvelle-Orléans, le 3 janvier 1839—La direction de cette institution a résolu d'allouer un dividende semi-annuel de quatre pour cent, sur le montant capital, payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, jeudi le 7 du mois prochain ou après. Les dividendes de ceux des actionnaires qui ont emprunté sur leurs actions, leur seront appropriés à diminuer les avances faites sur leurs actions. G. O. HALL,
4 janv Président.

MORUS MULTICAULUS—6000 Morus véritables, en mariers chinois, et arbres mariers, en pots, prêts à être transplantés, ou à exporter, reçus et à vendre par LOYAL CASE & Co.
4 janv—1m 89, rue de la Commune.

AVIS—La raison commerciale de F. J. FORSTALL & FRERE, est dissoute par consentement mutuel. F. J. FORSTALL, seul, seront chargés de la liquidation, et à cet effet continueront seulement à se servir du nom de la dite raison. F. J. FORSTALL,
27 déc M. DE LIZARDI & Co.

AVIS—Les soussignés ont formé une Société sous la raison de FORSTALL, ROMAN & Co., et continueront le même genre d'affaires par commission en général, que faisaient précédemment leurs prédécesseurs F. J. Forstall & Co.
F. J. FORSTALL,
L. E. FORSTALL,
C. H. KERNION,
CHARLES ROMAN.
27 déc

BUREAU DU CHEMIN A COULISSES DE LA NELLE-ORLEANS ET NASHVILLE.
Nelle-Orléans, le 22 décembre 1838.
AVIS AUX CONTRACTEURS.—Des propositions cachetées seront reçues jusqu'au 22 de janvier 1839, pour l'entreprise de la construction de cinq à dix milles de chemin commençant à la Fourche-Manchac, et s'étendant vers cette ville.
On peut voir les spécifications au bureau, où l'on pourra connaître les conditions. D. HOARD,
25 déc—1m Ing. en chef, et Surintendant.

MARRONNAGES.

$25 DE RECOMPENSE—Est parti marronne de chez le soussigné, la négresse NANCY, louchant d'un œil, âgée d'environ vingt et vingt deux ans. Elle s'est absentée le 16 du courant, amenant avec elle ses deux enfans, filles, âgées de 4 ans, et l'autre de trois ans. Il a reçu des renseignements que cette négresse a pris le chemin de la Chartres, No. 34, occupant Dumaine, dans la logera dans une des gagées de cet Etat.
17 jan—8 L. B. MARMILLION.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE—Seront payées à celui qui fera arrêter et délivrer à la geôle de police de la Nouvelle-Orléans, la négresse nommée SIDNY, appartenant actuellement à N. N. Destrehan, et cédée par la veuve Cazenave, quand elle tenait une boulangerie en cette ville. Elle est absente de chez son maître depuis plus d'un an, et a toujours été en ville. Elle a une bonne mine, beaux yeux noirs et porte une de ses dents de devant de la mâchoire supérieure.
5 jan—15

Partie marronne, depuis le 2 janvier courant, la négresse GENNY, âgée de 20 ans, taille 5 pieds. Etant vêtue d'une robe de cotonnade bleue, schall blanc et mouchoir de tête rouge, avant un doigt estropié du milieu de la main droite. Une bonne récompense sera donnée à celui qui la conduira à une des geôles de la Nouvelle-Orléans, ou chez son maître, rue Bourbon, entre Ursuline et Hôpital.
5 jan—17 F. B. PETRAUD.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE—Est partie marronne de chez le soussigné, le 25 du courant, la négresse nommée BAPTISTE, âgée d'environ trente ans, taille de cinq pieds cinq pouces trois lignes, mesure anglaise, teint rougeâtre, parlant l'anglais et le français. La recompense susdite sera payée à quiconque la gera-tenue et livrée dans une des geôles de cet Etat.
Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. Paroisse Jefferson, le 26 décembre 1838.
27 déc—1 Jte FELIX DELPRY.

DETENUS ... [illegible]

Les soussignés reçoivent par les derniers arrivages ... [illegible]

Le soussigné offre à vendre à des prix modérés à son magasin No 12 rue Conti:
... champagne
... vins de Chartres
... d'Opporto
... mahogone madère
... cigares de la Havane
... plomb
... plomb en sapins
... cassons marine M. R.
... fromage du Nord
... savon
... chandelles blanc de baleine
... chocolat de Menon
... bottes d'anchoïde
... vinaigre sel fin
... bougies
... HENRY TETE.

BROSSES A PEINTURE et à coulleur—18 gross, à vendre par G. COBACH,
19 jan No. 89, Vieille Levée.

BISCUIT de Marine—500 barils de biscuit récemment reçus par le navire Rome de New-York à vendre par W. F. COMLY & Co,
19 do 98, rue du Camp.

ECOLES.

ACADEMIE DE DANSE.
NOUVELLE METHODE.

MR. J. DEVOTI prévient le public, et les pères de familles, qu'il donnera des Leçons de Danse, les lundis, mercredis et vendredis, à commencer de 7 heures du soir, à sa classe No. 80, rue Royale, entre Conti et Bienville.

Le prix des leçons en classe est de $8 par mois, payables d'avance, et les leçons à domicile en particulier $12.
21 déc—1m

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 30 LEÇONS.—M. VANNIN, Géomètre-Arpenteur, auteur du plan délimitatif du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à LIRE LE FRANÇAIS en 30 Leçons, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts tous les jours, depuis 6 heures du soir, jusqu'à 10 heures du soir, rue de Chartres, No. 60, entre les rues Toulouse et St-Louis, ou rue Ste-Anne, No. 64.

Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative à l'enseignement, moyennant un modique honoraire, des sciences ci-après, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 27 nov

EDUCATION, en français et en anglais.—M. et Mme. James, nouvellement arrivés en cette ville, à l'honneur d'annoncer aux citoyens de la Nouvelle-Orléans, qu'ils ont ouvert une Académie, le lundi 14 janvier, au No. 19, rue Toulouse, pour l'instruction de la jeunesse des deux sexes, en français et en anglais, dans laquelle il sera hablement aidé par Mlles James et Mathier, qui lisent deux parlent et écrivent avec facilité et pureté les deux langues, et auront l'admirable traction des classes des demoiselles.

M. James portera tous ses soins, aux différentes branches d'éducation, et se flatte de satisfaire pleinement les personnes qui l'honoreront de leur confiance.

Madame James, dont la réputation comme institutrice est bien connue, a l'avantage de vous informer qu'elle a été établie pendant quelques années dans cette ville, et pourra donner des leçons sur le piano et la guitare.

Termes—Payable d'avance.

Classe élémentaire 30; enfans moyens $30; ceux plus grandes $35; piano $30; guitare $8 par mois.

Un mois commencé doit être payé en plein.

Il sera mis une classe du soir pour le français et l'anglais. M. James donnera des leçons particulières dans les familles.

Références—Dhon, Balie Peyton, M. Joseph Le Carpentier, M. James Dessoye, M. Dupuy, M. Wm Kenny.
8 jan—2 p 4

CALLIGRAPHIE—Toutes les personnes désirant acquérir une belle écriture convenable au commerce, peuvent s'adresser à *l'académie d'écriture* de Dolbeau, encoignure de la rue du Canal et du passage de la Bourse, dirigée par Messrs. A. et E. Ecrivent de cette ville, qui se sont propre à corriger toute habitude vicieuse, en donnant à l'élève une position du corps aisée, et d'assez de cette manière disparaître les causes de ces habitudes, ainsi que le temps de l'écriture résultant d'inflexions nouveaux, en permettant à l'élève d'écrire simplicitairement avec le tiers ou quatre fois plus vite qu'auparavant. Il ne donnera des soins aux élèves aux heures qui leur seront les plus convenables, et pour la facilité de ceux qui sont occupés le jour, il y a une classe qui commence à 7 heures du soir. On donne des leçons en ville aux dames qui le désirent. 12 jan

D'APRES le rapport des commissaires, les personnes dont les noms suivent ont été nommés, aujourd'hui, Directeurs de la société pour venir au secours des Orphelins, pour l'année suivante :

MM. Beverly Chew,
Lucas C. Duncan,
John Nicholson,
Green B. Duncan,
J. P. Freret,
M. Musson,
John D. Bein,
Charles Briggs.

Certifié,
GREEN B. DUNCAN, Sect.
COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
7 Janvier 1838.

LES personnes suivantes sont élues, pour être les actionnaires, pour servir comme directeurs de cette institution pour l'année suivante, savoir :

Thos. C. Magoffin,
J. A. Barelli,
... [illegible]
Joseph Portion,
J. Whitehead,
Jas. A. Campbell,
J. L. Page,
George Bedford,
R. D. Hyde.
J. W. HOUSTON,
Caissier.

8 janv—6 RICKER HADLEY DAVIS & CO.
Marchands Commissionnaires,
Agents de la Banque de l'Union du Mississippi,
No. 36, rue du Camp.
13 déc—17 NELLE ORLEANS.

G. LAUVE,
MARCHAND—COMMISSIONAIRE,
No. 15, *Nouvelle-Levée, Nlle-Orléans.*
REFERENCE
Jos. Labadie, Backus, Todd et Kingsberg,
J. H. Breedlet et Co. Kohn, Daron et Co.
M. de Lizardi et Co. Forstall, Roman et Co.
5 janv—8

F. W. LEMOSY,
PEINTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRAITS.
Son laboratoire est au No. 7, rue de Chartres, au 1er étage.
5 jan—6,3p

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orléans, 7 Janvier 1839.

LES actionnaires de cette institution sont prévenus que l'élection annuelle de six Directeurs à nommer par eux, aura lieu le lundi 28 du courant, dans le local de la banque, depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures après midi.
10 janv A. BAUDOUIN, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON—Les personnes suivantes, ont été dûment élues le 7 janvier, directeurs de cette banque pour l'année prochaine.

D. F. Burthe,	A. Bouligny,
L. Millaudon,	G. W. Campbell,
J. Kohn,	G. C. Duncan,
E. Mallard,	H. Brown,
A. Boutin,	P. Forestall,
V. Burthe,	H. Beach.

10 janv JOHN NICHOLSON, Caissier.

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 9 Janvier 1839.

CETTE banque tire des checks à vue sur New-York, et vend des traites sur Londres et Paris.
A. BAUDOIN,
10 jan—20 caissier.

JAILLERIE ET ARTICLES DE GOUT—Venez chez BELL, No. 16, rue de Chartres, si vous avez besoin d'acheter des articles de fantaisie. Parmi arriveger récents il a ajouté un grand nombre d'articles de goût qui plaisent à la fashionable. Il existe de montres, pendules, accordéons, bottes à musique, bracelets d'oreille, bagues, agrafes et médaillons, colliers en or, chaînes pour dames et messieurs, porte-crayons, rasoirs garantis, ciseaux et cuillières à manger, éventails, à thé, à moutarde et sel, en argent, fourchettes et couteaux pour poissons, boîtes à cartes pour dames, mémorandis, dites, cachets et anneaux de montres, colliers de corail, tabatières, garnitures de médaillons, parfumerie, savon, brosses à cheveux, à dents et ongles, brosses à table et à habit, et plusieurs autres articles en trop grandes quantités pour être énumérés.

N. B. Il tient aussi des verreries de tout genre, consistant en lampes, verres, verres à vin, carafes, sucriers, plats, pots, encriers, vases, &c. Tous ces articles seront vendus à un prix très réduit.

On prend en paiement et au taux le plus élevé, les billets de l'Alabama, des banques sur les rivières et du Texas. 8 jan

SHALL & BROWN—Negocians commissionnaires et expéditeurs, no. 96, rue des Magasins.
George Shall Jr. } Nouvelle Orléans.
James G. Brown }
RÉFÉRENCES.

Stetson & Avery,	Nouvelle Orléans.
Whiting & Shark,	
Walton & Co,	
Wm Bogert,	
Rogers & Hawthorn,	
Thayer & Co.	
Winston & Shall,	Boston.
Crocket & Shapleigh,	
John Lathrop & Co,	
Walker, Emerson & Co,	
... Clarkering,	
... & Co,	Philadelphie
... Massey & Co	Buffalo N. Y.
... Palmer & Co,	Pittsburg.
... Morgan,	
... & Engelhard,	Cincinnati, Ohio.
... & Wm Rose,	Louisville, Ohio.
...	Nashville, Tenn.

... [illegible]

ACTIONS de la compagnie d'Assurance Mutuelle des Incendies, à vendre par ROBINSON & Co.
14 jan 45, rue du Camp.

CEINTURES—Un assortiment de Ceintures, à vendre par G. COBACH,
18 jan 89, Vieille Levée.

HUILE DE LIN (Allemande)—10 barils à vendre par G. COBACH,
18 jan 89, Vieille Levée.

TRAITES sur Paris, New-York, à vendre par R. GENING & Co.
10 jan

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente par ordre de Syndic.

SAMEDI, 19 du courant, il sera vendu au bureau, à une heure de l'après-midi, encoignure des rues Franklin et Bienville, divers articles appartenants à la faillite de John G. Boyd, débiteur absent, savoir :

Une quantité de bois de charpente brut et travaillé, portes de cèdre, batterie de fenêtres et portes, chassis de fenêtres, jalousies, outils et établis de charpentiers, pâtre de Paris, meubles, un lot d'acajou, chariots, etc. Conditions à la vente. 7 jan—1

PAR HEWLETT & CENAS.
VENTE DE PROPRIETES DE VALEUR.
Pour obvier les comptes.

LSera vendu samedi, 26 du courant, à midi, à la Bourse de l'Ensuie rue des magasins.

26 TERRAINS DE VALEUR.

1o. 24 terrains situés dans l'Ilet borné par les rues Perdido, Gravier, Afrique et Ferret.

Le terrain No. 1 forme l'encoignure des rues Perdido et Gravier, et mesure 24 pieds 8 pouces et 3 lignes face à la rue Perdido, sur 100 pieds de profondeur sur la rue Gravier.

Le terrain No. 2 mêmes dimensions que le No. 1.

Le No. 3	do	do	do
Le No. 4	do	do	do
Le No. 5	do	do	do
Le No. 6	do	do	do
Le No. 7	do	do	do

Le No. 8 forme l'encoignure des rues Perdido et Ferret et mesure 24 pieds 8 pouces 3 lignes face à la rue Perdido sur une profondeur de 100 pieds de face à la rue Ferret.

No. 9 mesure 26 pieds 5 pouces et 2 lignes face à la rue Ferret sur une profondeur de 98 pieds 9 pouces et 5 lignes.

Le No. 10, mêmes dimensions que le No. 9.

	11,	do	do
	12,	do	do
	13,	do	do
	14,	do	do
	15,	do	do
	16,	do	do

Le No. 17, mesure 26 pieds 5 pouces et 2 lignes face à la rue Gironde, sur une profondeur de 98 pieds 9 pouces et 5 lignes.

Le No. 18, mêmes dimensions que le No. 17.

	19,	do	do
	20,	do	do
	21,	do	do
	22,	do	do
	23,	do	do
	24,	do	do

—AUSSI—

24 terrains de valeur dans l'Ilet borné par les rues Gravier, Perdido, Ferret et Ste. Marie.

Le terrain No. un, forme l'encoignure des rues Ferret et Perdido, et mesure 24 pieds 8 pouces et 3 lignes de face sur une profondeur et de 100 pieds.

No. 2, mêmes dimensions que le No. 1.

	3,	do	do
	4,	do	do
	5,	do	do
	6,	do	do
	7,	do	do

Le No. 8, est le terrain de l'encoignure et a 24 pieds 5 pouces 1 ligne de face sur une profondeur de 100 pieds et faisant face à la rue Ste. Marie.

Le No. 9, mesure 26 pieds 5 pouces 2 lignes sur la rue Ste. Marie, et a une profondeur de 97 pieds 9 pouces et 3 lignes.

No. 10, mêmes dimensions que le No. 8.

	11,	do	do
	12,	do	do
	13,	do	do
	14,	do	do
	15,	do	do
	16,	do	do

Le No. 17, mesure 26 pieds 5 pouces et 2 lignes face à la rue Frerot, sur une profondeur de 97 pieds, 9 pouces et 3 lignes.

18 mêmes dimensions que le No. 17.

	19,	do	do
	20,	do	do
	21,	do	do
	22,	do	do
	23,	do	do
	24,	do	do

Les propriétés ci-haut désignées, sont situées dans le voisinage immédiat du Rail-Road de Nashville, et la plus de distance du nouveau marché de la rue Poydras, dans une partie florissante de la ville, 200 maisons ou plus ayant été construites dans les environs, depuis les 12 derniers mois. Les dites propriétés sont vendues pour chez des comptes et présentent une belle chance à aux spéculateurs qui veulent placer leurs capitaux d'une manière avantageuse.

Conditions—Un cinquième comptant et la balance à 12, 18, 24 et 30 mois de crédit, pour des billets souscrits, avec la satisfaction du syndic, et hypothèque jusqu'à paiement final. Les acheteurs auront le privilège de différer le paiement du comptant jusqu'à 2 et 4 mois en payant l'intérêt au taux de 8 pour cent par an, pour des billets endossés à satisfaction. 14j

PROPRIETES DE VALEUR.
A vendre pour cause de départ.
PAR M. BARNETT Sr.

LSera vendu, à midi, le Jeudi 24 du courant, à la Bourse de la rue St-Louis.

10. UNE MAISON située rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, maintenant occupée par Mr. Soule. Elle est bâtie sur un terrain de trente pieds de face, sur cent quarante huit de profondeur, mesure française. Cette propriété est dans le meilleur état possible.

(Le vendeur s'en reserve la jouissance gratuite jusqu'à dit jour trois mois qui suivront le jour de la vente.

Conditions—Un cinquième comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque et intérêt à raison de 8 pour cent l'an.

20. Les MAGASINS et BUREAUX bâtis dans le passage de la Bourse entre les rues Bienville et Conti, en face de la maison de M. Hinson, sur un terrain de seize pieds de face sur 92 pieds 6 pouces de profondeur. Cette propriété est jetée à un bail de 780 piastres par an, qui n'expirera que le 1er. Novembre prochain. Elle sera vendue sujette à ce bail.

Conditions—Un cinquième comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés et hypothèque, avec intérêt à raison de 6 pour cent l'an.

3. Un terrain avec chêtres en bois, ses encoignures des rues Barrome et Perdido, mesurant 25 pieds de face à la rue Barrome sur 80 pieds de profondeur à la rue Perdido, le tout non refrancaise. Les MAISONS bâties sur cette propriété sont louées $80 par mois.

Conditions—Les mêmes que pour les propriétés précédentes.

4. Un lot de terre attenant au précédent, et sur lequel se trouve une moitié de MAISON briquetée entre poteaux, et louée, mais sans bail, $20 par mois; mesurant 20 pieds de face à la rue Perdido sur 75 pieds de profondeur.

Conditions—Les mêmes que pour la propriété précédentes.

5. Trois lots de terre situés dans l'ilet renfermé par les rues St-Louis, Robertson, Conti et Villeré, désigné sur un plan fait par Joseph Pilie, le 7 janvier 1833, et déposé en l'étude de Me Guite, notaire, portant les Nos. 346 et 10, et mesurant, savoir, les Nos. 346 et 10 ensemble 50 pieds de face à la rue St-Louis, et 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, bornés d'un côté par le No. 4, de l'autre par le No. 7, et dans la profondeur par les Nos. 10 et 22; et le numero 10, mesurant 30 pieds 1 pouce de face à la rue Robertson, 127 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur, et 30 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne du fond. Ensemble 60 actions de la Banque des Citoyens.

Conditions : les mêmes que pour les propriétés précédentes.

6o. Un lot six en ville près de l'embarcadère du chemin du Bayou et de Gentilly, dépendant de la terre autrefois cédée sous le nom de Brequerie Gueno, désigné par le No. 32, sur un plan dressé par Louis Bringier, et déposé en l'étude d'Octave de Armas, et se composant de 24 lots de terre marqués depuis le No. 1 jusqu'au No. 24, et compris entre les rues Tonti, Onnage, Bahérare et Dabadie. Cet ilet est le même qui a été mis en culture par Mr. Ristore, il est déjà en rapport et peut considérablement produire s'il est exploité avec des forces convenables. Il y a sur cet ilet une belle maison de maître, de quatre appartemens, plusieurs cabinets, galerie en briques et bien bâtie, étable, poulailler, &c. Le tout est neuf et bien conditionné, et les entourages sont dans le meilleur état possible. On peut visiter les lieux.

Conditions : les mêmes que pour les propriétés précédentes.

7o. Un terrain avec PETITES MAISONS, briquetées entre poteaux, cuisines, etc. situé en cette ville, entre les rues Clouet et Louisa, ayant 70 pieds de face au fleuve, sur 330 pieds de profondeur, plus ou moins, attenant d'un côté à la propriété de Mr. Pinque, de l'autre, à celle de Mr. Ferret, et traversant l'ilet de manière à avoir 40 pieds de face à la rue Moreau. Ce terrain vient d'être exhaussé au moyen de plus de 2000 cordes de sable du fleuve, et se trouve beaucoup plus élevé que les terrains environnans.

Conditions—Un cinquième comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés, à satisfaction, portant hypothèque, et intérêt, à raison de 6 pour cent l'an.

8o. Deux arpens de terre, sis sur la rive gauche du fleuve, à environ 5 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, dans la Paroisse Saint-Bernard, tenant une de Almanza, et ayant une profondeur d'environ 13 arpens, qui se termine à la rue des Bons Enfans, et fait ainsi face au Rail-Road du Golfe. Ces deux arpens renferment une VASTE BOISERIE, recommandé par ses pins, des cuisines, des maisons pour domestiques, une infirmerie, étable, écurie, magasin à foin, &c. Il y a sur la propriété un jardin spacieux et un beau verger en plein rapport.

Conditions—Un cinquième comptant, et la balance à 1, 2, 3 et 4 ans, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque et intérêt, à 6 pour cent l'an.

9o. La totalité et le terrain en cette ville, entre les rues Montegut et Clouet, dans l'ilet au-dessous de la Presse à coton, ensemble les machines, outils et autres objets dépendant de cette fonderie; ainsi que la maison de maître et les cuisines qui le touchent. Le terrain mesure 60 pieds trois pieds de face au fleuve, sur une profondeur de 290 pieds plus ou moins, entre lignes parallèles. Cet établissement est en parfait état, et peut être mis immédiatement en activité. On peut la visiter tous les jours en s'adressant à Mr. Théodore Vanigand. Les objets de tout genre qui se trouvent dans la fonderie, à l'exception de quelques modèles qui appartiennent à des particuliers, sont compris dans la vente.

Conditions—Un 6e comptant, et la balance à 1, 2, 3, 4 et 5 ans en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque et intérêt à raison de 6 pour cent l'an.

Les acquéreurs devront prendre l'obligation de faire assurer les édifices pour $25,000 au moins, et de transférer les polices au vendeur ou ses ayans-droit.

10. 140 actions de la compagnie de Navigation d'Orléans, qui seront vendus par lot de 10 actions.

Conditions—A 6 mois de crédit, en billets endossés, le vendeur se réservant un droit de gage sur les actions jusqu'à parfait paiement.

Toutes les propriétés ci-dessus peuvent être achetées à l'amiable, en s'adressant à M. Barnett Sr.

Les actes de vente seront passés par devant Louis T. Caire, notaire, au frais des acquéreurs. 10 jan 13

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Vente à l'encan par Mr. Dutillet, encanteur.

EN vertu d'une résolution du conseil de la Première Municipalité, avis est donné que samedi, 26 février prochain, à midi, à la Bourse de la Cité, l'encanteur soussigné procédera à la vente des propriétés ci-après décrites, savoir :

1o, L'entoirage des Nos. 1, 2, 5, 6, et 7, faisant partie des anciennes prisons.

2o. L'ilet No. 53, borné par les rues St-Pierre, Tremé, Orléans et Marais.

3o. L'ilet No. 75, borné par les rues Ste-Anne, Claiborne, Dumaine et Derbigny.

4o. L'ilet No. 76, borné par les rues d'Orléans, Claiborne, Ste-Anne et Derbigny.

5o. Une partie de la propriété acquise de Mr. J. Mager.

6o. Un lot de terre situé rue Dumaine entre Bourgogne et Dauphine, attenant à la propriété de Mr. T. Urquhart.

7o. La propriété acquise de Mr. Mc Donough, sur laquelle étaient bâties les anciennes casernes.

Conditions—Un dixième comptant, un dixième à soixante jours, et la balance à un, deux et trois ans, moyennant des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

LE 15 Janvier 1839. C. GENOIS, maire.

TEREBENTINE—15 barils, à vendre par G. COBACH,
15 jan 89, Vieille Levée.

BLANC DE BALEINE ET HUILE—500 caisses chandelles de blanc de baleine. 50 barriques huile pressée en hiver, en débarquement et à vendre par J. P. FIELD.
18 jan 43, rue Bienville.

BOEUF, mess et prime à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL,
16 janv 98, Nlle Levée.

PORC, mess et prime à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL,
16 janv 98, Nlle Levée.

LARD—300 barils et 10 barillons lard à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL,
16 jan 98, Nlle Levée.

TRAITES sur St. Louis et Louisville, à vendre par R. GENING & Co.
10 jan

VENTES A L'ENCAN.

PAR PIERRE CENAS.
Vente de Syndic.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier Arrondissement.

Il sera vendu samedi, le 24me jour du mois de février 1839, à la Bourse de Cité, rue St-Louis, à midi, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cinquième Paroisse, daté du 17 décembre, et sans la direction du syndic, les propriétés suivantes, abandonnées à leurs créanciers par Thomas Duplessis et le syndic de James ne Thomas Duplessis, savoir :

1o. CINQ LOTS DE TERRE, situés rue Faubourg Washington, district Daunoy, dans l'Ilet No. 10, et désignés par les Nos. 14, 15, 16, 17 et 18, d'après un plan général, étude Dutillet, tiré par J. Pilié, voyer de la ville, le 9 février 1835, et complétement aussi, a un plan tiré par Depouilly, architecte, daté du 24 septembre 1836. Les dits lots sont tous contigus, et sont ainsi dimensionés suivantes, savoir :

Le lot No. 14, forme l'encoignure des rues Amour et St-Benigne, et mesure 25 pieds, 5 pouces et deux huitième de pouce, face à la rue Amour, sur 130 pieds de profondeur et face à la rue Saint-Benigne, mesure anglaise; 25 pieds 10 pouces et 4 lignes de face, du côté sud-ouest, d'une allée de 8 pieds de large, courant parallèlement à la rue Dedond, entre les rues Tchoupitoulas et Foucher, et s'étendant dans la profondeur, sur le côté après la dernière rue, où il joint le lot désigné par la lettre T, 27 pieds 1 pouce et 6 lignes de large sur la dernière.

No. 15 forme l'encoignure des rues Gravier et du Cirque, et mesure 24 pieds 8 pouces 3 lignes face à la rue Gravier, sur 100 pieds de profondeur, et face à la rue Dedond, entre les rues Tchoupitoulas et Foucher, et s'étendant dans la profondeur, sur le côté après la dernière rue, où il joint le lot désigné par la lettre T, 22 pieds 5 pouces et 5 lignes, sur le côté après la rue Tchoupitoulas, et 25 pieds 1 pouce et 2 lignes de large, et s'étendant dans la profondeur, du côté vers la dernière rue, 27 pieds 3 pouces et 2 lignes, de l'autre côté vers la première rue, 22 pieds 5 pouces et 5 lignes, et 26 pieds 3 pouces et 6 lignes de large dans la profondeur.

Le lot No. 16 forme l'encoignure du lot ci-dessus décrit, mesure 25 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à ladite allée, et s'étend dans la profondeur du côté où il joint lot désigné par la lettre Y, 22 pieds 5 pouces et 5 lignes, sur le côté après la rue Tchoupitoulas, et 25 pieds 1 pouce et 2 lignes de large, et s'étendant dans la profondeur, du côté vers la dernière rue, 27 pieds 3 pouces et 2 lignes, de l'autre côté vers la première rue, 22 pieds 5 pouces et 5 lignes, et 26 pieds 3 pouces et 6 lignes de large dans la profondeur.

Le lot No. 17 forme l'encoignure du lot ci-dessus décrit, mesure 25 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à ladite allée, et s'étend dans la profondeur du côté où il joint lot désigné par la lettre Y, 22 pieds 5 pouces et 5 lignes, sur le côté après la rue Tchoupitoulas, et 25 pieds 1 pouce et 2 lignes de large, et s'étendant dans la profondeur, du côté vers la dernière rue, 27 pieds 3 pouces et 2 lignes, de l'autre côté vers la première rue, 22 pieds 5 pouces et 5 lignes, et 26 pieds 3 pouces et 6 lignes de large dans la profondeur.

Le lot No. 18 forme l'encoignure du lot ci-dessus décrit, mesure 25 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à ladite allée, et s'étend dans la profondeur du côté où il joint lot désigné par la lettre Y, 22 pieds 5 pouces et 5 lignes, sur le côté après la rue Tchoupitoulas, et 25 pieds 1 pouce et 2 lignes de large, et s'étendant dans la profondeur, du côté vers la dernière rue, 27 pieds 3 pouces et 2 lignes, de l'autre côté vers la première rue, 22 pieds 5 pouces et 5 lignes, et 26 pieds 3 pouces et 6 lignes de large dans la profondeur.

Le dit terrain de terre est divisé en lots qui seront vendus de la manière suivante, savoir :

Dans l'ilet No. 19, les lots Nos. 7 et 8;
Dans l'ilet No. 25, les lots Nos. 13 à 23;
Dans l'ilet No. 30, les lots Nos. 12 à 23;
Dans l'ilet No. 31, les lots Nos. 13 à 23;
Dans l'ilet No. 36, les lots Nos. 12 à 22;
Dans l'ilet No. 37, les lots Nos. 12 à 23;
Dans l'ilet No. 42, les lots Nos. 13 à 23;
Dans l'ilet No. 48, les lots Nos. 13 à 23;
Dans l'ilet No. 49, les lots Nos. 13 à 23;
Dans l'ilet No. 54, les lots Nos. 13 à 23;
Dans l'ilet No. 55, les lots Nos. 14 à 22,
Dans l'ilet No. 60, les lots Nos. 13 à 23.

Conditions—Comptant.

Les lots ci-dessus mentionnés seront vendus conformément à un plan d'ilet dressé par Mr. Charles Olivier, Lombard et Pernas. Le dit plan sera exposé à la Bourse de Cité.

3o. QUATRE LOTS DE TERRE, situés au Faubourg Delord, et désignés par les Nos. 46, 49, 50 et 51, sur un plan dressé par Chs F. Zimpel, dépositaire, daté du 7 février 1838, et subrogé à un acte de vente d'Alexandre Barron à Saint Wright Oakey, passé par devant Carlile Pollock, not pub, le 19e jour du mois d'avril de la même année. Ces dits lots de terre sont compris dans l'ilet borné par les rues Peyfaré, Tchoupitoulas, Delord et Foucher, et mesurent (mesure anglaise), savoir :

Le lot No. 46 mesure 25 pieds, 7 pouces de face à la rue Peyfaré,